

Sécurité routière

L'éco-conduite reprend du galon

Pour diminuer la sinistralité, les formations à l'éco-conduite semblent retrouver un peu d'attrait auprès des gestionnaires de flotte. Des formations d'autant plus intéressantes qu'elles peuvent incidemment contribuer à réduire les coûts, particulièrement de carburant, voire même d'assurance et de restitution. Le point avec trois entreprises témoins.

« Nous avons mis en place l'an dernier une formation d'une journée pour les conducteurs ayant le plus de sinistres responsables, en collaboration avec notre assureur. Et nous allons poursuivre », souligne d'emblée Stéphanie Bideaux, responsable des services généraux et gestionnaire de la flotte de direction d'Altran France. Le parc du spécialiste du conseil en innovation et ingénierie comprend 890 véhicules.

Chez Altran, le formateur vient donc sur site avec une voiture afin notamment de réaliser des simulations de situations à risque. « Nous réfléchissons également à faire appel à la télématique embarquée avec un objectif premier d'éco-conduite car nous ne recherchons pas prioritairement une baisse des dépenses de carburant. Mais ce projet de télématique ne fait pas l'unanimité, les salariés pouvant le percevoir comme un contrôle permanent », évoque Stéphanie Bideaux.

Allier éco-conduite et télématique

Chez Aryzta France, spécialiste des produits surgelés pour les métiers de bouche, l'accent sera mis en 2019 sur l'éco-conduite et la réduction de la sinistralité. « Nos véhicules sont équipés de boîtiers télématiques de Mapping Control, et géolocalisés à plus de 80 %, expose Fabien Petit, responsable maintenance et gestionnaire de la flotte. C'est une aide pour les commerciaux qui organisent au mieux leur mobilité et parcourent moins de kilomètres. Grâce à ces boîtiers, nous venons d'entamer une démarche de suivi d'éco-conduite : chaque conducteur reçoit des notes fournies par Mapping Control à partir de plusieurs paramètres sur son

©o.legitude-123RTF



smartphone », relate ce responsable. Objectifs d'Aryzta France : sensibiliser les conducteurs de ses 300 véhicules, faire reculer la sinistralité et, en deuxième intention, diminuer la consommation de carburant. « La sinistralité est trop élevée et cela pèse sur nos frais d'assurance et de restitution, constate Fabien Petit. Nous voulons sensibiliser les collaborateurs à leur sécurité et à celle des autres. »

Une première vague de formations a concerné la direction d'Aryzta France, fortement motivée par ce projet. Et depuis la rentrée, les autres sessions ont commencé pour des formations d'une demi-journée. Cela va à terme impliquer tous les conducteurs. « En outre, des debriefings sont organisés en collaboration avec notre assureur après chaque sinistre », poursuit Fabien Petit. Parallèlement, une nouvelle charte conducteur est valable depuis septembre : « Nous avons décidé de formaliser par écrit des règles souvent orales, certes évidentes et de bon sens, sur l'interdiction du téléphone portable au

volant, et de rappeler les bons principes d'entretien et les règles de conduite responsable », énumère Fabien Petit (voir aussi le témoignage page 34).

Chez Clasquin, spécialiste lyonnais de l'ingénierie en transport aérien et maritime, et en logistique ultramarine, les démarches sont bien avancées sur la sécurité. « Nous sommes en réflexion, entre autres avec nos loueurs, pour trouver les bonnes solutions pour rendre nos conducteurs plus éco-responsables », avance

Larissa Balandras, responsable des services généraux à la tête des 60 véhicules de la flotte.

Interdire le portable au volant

Clasquin envisage ainsi des formations à l'éco-conduite et va prochainement mettre à jour sa charte conducteur, afin d'intégrer la limitation à 80 km/h et de renforcer encore des règles existantes comme l'interdiction du téléphone au volant. « Nous allons aussi sensibiliser les responsables d'agence pour qu'ils communiquent sur la sécurité lors des deux ou trois réunions annuelles, y compris auprès de ceux qui n'ont pas de voiture de fonction mais qui utilisent un véhicule pour les trajets domicile-travail », anticipe Larissa Balandras. Et cette responsable envisage de construire une messagerie interne qui avertira l'appelant que son correspondant est au volant. Une idée à suivre.

Cyrienne Clerc

APRÈS LES AMENDES, LE FPS

Alors qu'ils ont pris le pli de la désignation automatisée avec les amendes, les gestionnaires de flotte se préoccupent maintenant des changements liés aux amendes de stationnement. De fait, le stationnement non payé n'est plus une infraction mais il entraîne le paiement d'un forfait post-stationnement (FPS). « Les autorités ont délégué à des organismes privés ces amendes

qui arrivent désormais à nouveau sous format papier. Ce qui empêche toute automatisation et nous fait perdre du temps », précise Stéphanie Bideaux pour Altran. « Nous transmettons aux collaborateurs ces amendes de stationnement qui ne peuvent être dénoncées », ajoute Anne Perraud, gestionnaire des 1500 véhicules du parc francilien d'Eiffage Construction.